

**DÉLIBÉRATION 18-307**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 25 septembre 2018**

**Date de la convocation : 18/09/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé :** M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Absents excusés :** M. Claude BOSIO, Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **ASSAINISSEMENT** : Tarif de la redevance d'assainissement collectif sur la commune de Saint Romain en Gal

**Rapporteur :** Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Lors du Conseil communautaire du 16 novembre 2017, ViennAgglo a arrêté les tarifs de l'assainissement collectif de ses communes membres pour l'année 2018.

Suite à une erreur matérielle, les tarifs fixés pour la commune de Saint Romain en Gal ont été augmentés de manière excessive, la part tarifaire prélevée au titre de la gestion des réseaux par le syndicat Rhône Gier ayant été comptée deux fois.

Il convient donc de corriger cette erreur pour l'année 2018.

Il est proposé de fixer la redevance d'assainissement collectif pour la commune de Saint Romain en Gal au tarif tel que défini ci-dessous.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2333-121 à R 2333-132,

**VU** la délibération n°17-207 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 16 novembre 2017 fixant les tarifs 2018 de la redevance assainissement collectif,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meysiez,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**FIXE** le tarif de la redevance assainissement sur la commune de Saint Romain en Gal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la façon suivante :

- Part fixe annuelle : 25 € HT / an,
- Part variable : 0,79 € HT/ m<sup>3</sup>.

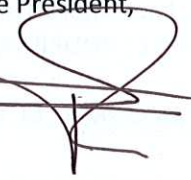
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 25 septembre 2018**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS